

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et DULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Octobre 1879.

Chronique générale.

Le Rappel annonce que dans la première
semaine de la session prochaine, une pro-
position revêtue d'un grand nombre de si-
gnatures et tendant à accorder l'amnistie à
tous les exclus de l'amnistie précédente sera
déposée sur le bureau de la Chambre.

Les signataires de la proposition récla-
meront l'urgence, ce qui évitera la nomina-
tion d'une commission et la discussion d'un
rapport.

C'est sur cette motion d'urgence que le
ministère sera mis en demeure de s'expli-
quer.

On lit dans le Globe:

« Lundi soir, à sept heures, au moment
où le train des derniers amnistiés entraînait en
gare, à Paris, la foule qui était venue les
attendre a salué leur arrivée par ce cri:
« Vive la Commune! »

D'après la France, M. Lepère était opposé
aux poursuites contre la Marseillaise et M.
Humbert, et il n'a cédé qu'à la condition que
le Pays serait également poursuivi.

Plusieurs députés actuellement en pro-
vince ont écrit directement au ministre de la
justice pour lui demander une répression
active contre différents journaux qui font l'a-
pologie des crimes de la Commune, ce qui,
au dire de ces députés, produit un effet dés-
astreux pour la République dans les dé-
partements.

M. Blanqui a été invité, très-courtoise-
ment du reste, au nom du gouvernement, à
modifier ses plans de voyages dans certaines
villes de France où sa présence ne peut que
causer du trouble et de l'animation parmi
les populations dont l'exaltation politique a
déjà causé bien des difficultés.

On attend M. Gambetta au Palais-Bour-
bon plus tôt qu'il ne l'avait annoncé au mo-
ment de son départ de Paris. Le retour de
M. Grévy va naturellement hâter celui du
président de la Chambre.

Une lettre de Genève informe que diman-
che soir il y a eu, au château des Crêtes, une
conversation plus qu'animée entre M. Gam-
betta et un personnage politique également
en villégiature aux Crêtes.

Des mots extrêmement vifs ont été échan-
gés de part et d'autre et auraient pu amener
un conflit sérieux, sans l'intervention des
personnes présentes. Le personnage en
question a quitté la Suisse lundi matin pour
rentrer à Paris.

L'Estafette reçoit de Genève la dépêche sui-
vante:

« M. Gambetta et son secrétaire, M. Ar-
naud, MM. Spuller, Floquet et Challemel-
Lacour, ont assisté hier à un grand dîner
chez M. Paul Ceresole, à Lausanne, qui
avait invité en leur honneur plusieurs per-
sonnages suisses.

Après le dîner, M. Gambetta a pris à l'é-
cart M. Challemel-Lacour et s'est longue-
ment entretenu avec lui de l'amnistie plé-
nière, de la crise économique et de la ques-
tion d'Orient. Il a affirmé que la guerre était
inévitabile entre la Grèce et la Turquie, et
que, malgré elle, la France ne pourrait pas
rester complètement neutre dans cette lutte. »

Le Temps assure qu'au dernier conseil des
ministres, M. Waddington a donné des ren-
seignements satisfaisants sur la question
grecque.

Il y a eu ces jours-ci des réunions intimes
de démocrates socialistes à Berlin, Bres-
lau, Leipzig, Hambourg, Munich et Stutt-
gard, en vue d'un échange d'idées par rap-
port à la situation présente en France. Ces
socialistes doivent envoyer aux démocrates
français une adresse pour les engager à se
défier de l'élément bourgeois, qui est égoïste,
et à poursuivre la fédération des républi-
ques démocratiques et sociales d'Europe.
Le gouvernement prussien doit se mettre en
communication avec les gouvernements des
Etats secondaires pour empêcher une telle
manifestation. (Patrie.)

LES PROTESTATIONS DE L'ARMÉE.

Dimanche et lundi, des généraux se sont
fait les interprètes des officiers des corps
placés sous leur commandement, pour pro-
tester auprès du ministre de la guerre contre
la proclamation belliqueuse du citoyen Ro-
chefort, qualifiant « d'assassins en épaulet-
tes » les officiers des conseils de guerre qui
ont condamné les bandits de la Commune.
Ces injures grossières paraissent beaucoup
irriter les officiers de notre armée qui pré-
tendent qu'il est humiliant pour eux que le
gouvernement ne les défende pas contre les
invectives d'une « canaille » comme Roche-
fort. Le mot « canaille », joint à d'autres
épithètes encore plus caractéristiques pour
le lanternier, a été prononcé par un officier
général qui a un commandement actif dans
l'armée de Paris.

Aujourd'hui on compte plus de vingt
chambres de commerce ayant protesté con-
tre la composition du conseil supérieur de
l'agriculture et du commerce. Avant huit
jours il y en aura plus de cinquante.

Quel échec pour M. Tirard et pour ses
complices ministériels!

Un projet s'agit actuellement dans les
comités radicaux de Paris. Il s'agit d'ache-
ter, dans le cimetière de Saint-Ouen, un ter-
rain exclusivement destiné à enterrer les dé-
portés de 1871 morts à l'étranger et à la
Nouvelle-Calédonie.

Dans toutes les réunions et conférences
démocratiques, des quêtes seront faites pour
cet objet. Il est même question d'organiser,
dans toute la France, une souscription à 25
centimes.

Au milieu de ce cimetière de la Commune
s'élèverait un monument expiatoire sur le-
quel seraient inscrits les noms des morts
non amnistiés.

Un ami du Gaulois a vu et lu une lettre du
comte de Paris au comte de Chambord, dont
il nous a apporté, sinon les termes authen-
tiques, du moins le sens à peu près littéral.
Le comte de Paris écrit à son royal cousin:

« M. Hervé a pu exprimer dans sa lettre
des opinions personnelles, mais dans au-
cun cas il n'avait mission ni autorité pour
parler au nom de la famille des princes
d'Orléans.

« Quand j'ai fait à Frohsdorf une dé-
marche toute spontanée, je n'avais en vue
ni mon intérêt ni celui de mes enfants,
qui pourront n'avoir pas à en profiter. Je
voulais affirmer le seul principe dans le-
quel la France pourra un jour trouver son
salut: l'hérédité. Je suis toujours dans les
mêmes sentiments. »

On écrit de Lyon:

« Nous apprenons que le conseil munici-
pal de Lyon, s'érigeant en arbitre de la So-
ciété protectrice des animaux, vient de pren-
dre une délibération interdisant le tir aux
pigeons. Ordre a donc été donné à la Société

15

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

VIII.

AVANT LES COMBATS.

(Suite.)

Le colonel s'informa pour la dixième fois de la
distance qui le séparait encore de Rosven et
d'Ernel-commune: d'après les guides, on en était
à une lieue de pays.

« Allons! allons! dit-il avec humeur, nous n'y
serions pas avant la nuit!... il faut camper; de-
main nous attaquerons.

Famine et ses patriotes avaient induits le mili-
taire en erreur sur la distance; les gendarmes
consultés avaient bien dit qu'on n'arriverait pas à
temps, mais les guides ne comptaient que huit
lieues. Le colonel vit combien ces derniers le
trompaient. Une fois en campagne, il rencontra des
passages trop évidemment dangereux pour s'y
engager à l'étourdie. On les tourna; on rechercha

les terrains découverts, il fallut faire des circuits
considérables. Bref, l'énorme lieue qui restait pa-
raissait très-difficile à parcourir.

En allant tout droit, on se serait engagé dans
les bois touffus du Méné, rarement coupés de
clairières, et venant aboutir à la lande Sans-Fin
par une montée à pic. En prenant par la gauche,
on descendait dans un sentier rocailleux, dominé
durant toute sa longueur par des fossés escarpés et
garnis d'arbres, on rencontrait un cours d'eau à
mi-chemin, et un peu plus loin des marécages
d'où les chevaux ne pourraient se dépêtrer. Par la
droite enfin, la route beaucoup plus longue abou-
tissait non à Rosven, dont elle doublait les hauteurs,
mais à Saint-Ernel, en face de l'église. Une partie
du parcours était inculte et déboisé, mais des
fossés longeaient le reste: de nuit, on était décimé,
si l'on essayait de cette voie; car les défrichements
retranchés se trouvaient aux abords de la paroisse.

« Citoyen colonel, s'écria Famine, ils ne nous
attendent pas. Nous les surprendrons! Prenons
le plus court.

« Citoyen teneur, répliqua le colonel, que
dirais-tu si je me mêlais de dogmatiser sur la
corroyerie?

« Citoyen-corroyeur devint écarlate;
Le gros teneur sous un sourire diplomatique la
mais il étouffa un bâillement aristocrate.

« Citoyen colonel, que l'art de la guerre
formidable épi-
— Je sais, oi

est ta partie; si je risquais un avis, c'était par pur
sans-culottisme. — (Si tu m'en avais dit autant, il
y a deux mois, pensa le fournisseur, ton affaire était
faite, j'en réponds!) — Eh bien! si nous campons
ici, permets-moi de t'offrir à souper.

« Je comptais parbleu bien que tu ne souperais
pas sans moi, répliqua brusquement le colonel
prédestiné à traiter de pékins beaucoup de gens
plus recommandables que Famine.

« Despote militaire! murmura entre ses dents
le gros proconsul à peu près dépopularisé.

Le colonel, en homme du métier, fit établir le
campement dans la lande; les troupes bivouaquè-
rent, on fit du feu; et Gérardium, qui savait utiliser
les instants, profita de l'occasion pour coudre
ses galons de caporal.

Une charrette chargée de vivres accompagnait la
colonne; la distribution en fut régulièrement faite
aux soldats. Quant aux sans-culottes, harassés de
fatigue, — le cas n'étant pas prévu, ils n'auraient
rien trouvé à manger, si les militaires ne leur
eussent généreusement offert de partager la pitance.

Piment et Arrache-Tout rallièrent du côté de
Gérardium qui leur fit place au feu et à la gamelle,
en se moquant plaisamment de leur zèle patrioti-
que.

« On a beau te surnommer Piment-t-homme,
disait le caporal de grenadiers, Famine te laisserait
crever de faim comme dit son nom, tout capitaine-

corsaire que tu es... Quelle idée de bœuf aussi de
venir faire la guerre aux Bas-Bretons par terre,
quand on a le bonheur de pouvoir la faire par mer
aux Anglais! Les paysans d'ici, après tout, sont
des Français, dame! comme vous et nous.

« Caporal Gérardium, dit l'Enflammé à demi-
voix, voilà encore que tu recommandes! et à
quatre pas de nous il y a des sans-culottes bour-
geois!

« Parlez! ne vous gênez pas! dit Arrache-Tout
sans tutoyer le caporal, si un de ces bonnets rou-
ges y trouve à redire, je lui fais un moulinet avec
ceci sur la mâchoire.

« Marin mon ami, sache bien que je n'ai besoin
de personne pour me débarrasser d'un bourgeois,
fût-il cinquante fois sans-culottes et même sans
chemise.

Au plat de grenadiers, que Gérardium présidait
en sa qualité de caporal, il n'y avait que les cama-
rades de la chambrée et les deux corsaires.

Les volontaires parisiens s'étaient chargés de
donner la pâture aux patriotes de Vannes; mais les
vieux soldats, par un sentiment de mépris peut-
être, n'en ayant pas fait autant, l'on put causer
assez à l'aise.

Toutefois, malgré de bons rapports que corrobo-
rait une vaste gourd de rhum mise en circulation
par le capitaine Piment, on ne parlait pas tout à
fait à cœur ouvert. Les corsaires gardaient leur

qui s'était fondée à grands frais et avait construit un tir aux pigeons fort coûteux, de suspendre ses tirs et de se dissoudre. »

M. Humbert, l'heureux élu du quartier de Javel, à Paris, épouse la sœur de M. E. Lepelletier, rédacteur de la *Marseillaise*.

Une grève qui semble avoir un caractère assez sérieux vient d'éclater dans le bassin de Charleroi, sur les bords de la Sambre.

Une dépêche de l'Agence Havas dit que la grève, d'abord partielle, « semble s'étendre et prend même un caractère menaçant ». Nous attendons donc impatiemment des détails sur ces faits, qui nous paraissent graves.

Un service solennel pour le repos de l'âme de M^r Dupauloup a eu lieu, mardi, à la cathédrale d'Orléans. M^r Ramadié, archevêque d'Alby, officiait. Étaient présents : M^r Place, archevêque de Rennes, et M^r Couillé. Les principales autorités de la ville et les notabilités orléanaises, ainsi qu'un clergé nombreux, assistaient à la cérémonie.

EXAMENS UNIVERSITAIRES.

Le ministre de l'instruction publique vient de donner le relevé des actes accomplis dans les Facultés de droit de l'État par les élèves de ces Facultés et les élèves des Facultés catholiques pendant l'année 1877.

Voici le résumé que le *Temps* et les *Débats* nous fournissent de ce travail :

« Les élèves de la Faculté catholique d'Angers ont subi 75 examens, dont 62 avec succès. Ces 62 examens se décomposent ainsi : 48 examens pour le 1^{er} ou le 2^e de baccalauréat en droit ; 43 examens pour le 1^{er} ou 2^e de licence et 4 pour la deuxième épreuve du doctorat. 25 de ces examens ont été passés à Paris, 4 à Aix, 5 à Bordeaux, 42 à Caen et 2 à Rennes.

» La Faculté catholique de Paris a présenté 52 candidats. 45 ont été reçus, savoir : 35 pour le 1^{er} ou le 2^e examen, 40 pour le 1^{er} ou le 2^e de licence. 50 examens ont été passés à Paris, 2 à Aix.

» La Faculté catholique de Lille a envoyé 46 élèves devant les Facultés de l'État. 35 ont passé leurs examens avec succès. Ces 35 examens se décomposent ainsi : 25 pour le 1^{er} ou le 2^e de baccalauréat en droit, 8 pour le 1^{er} ou le 2^e de licence, et 2 premiers de doctorat. 44 de ces examens ont été subis à Paris et 35 à Douai.

» La Faculté catholique de Lyon a présenté ses élèves à 446 examens, dont 77 passés avec succès, savoir : 55 examens pour le 1^{er} ou le 2^e de baccalauréat en droit, et 7 pour le 1^{er} ou le 2^e du doctorat. 25 de ces examens ont été passés à Aix, 34 à Grenoble et 80 à Lyon.

» Enfin, la Faculté catholique de Toulouse a présenté un seul candidat qui a subi

avec succès, devant la Faculté de l'État, à Toulouse même, la première épreuve du baccalauréat en droit.

» En résumé, les élèves des cinq Facultés catholiques se sont présentés à 290 examens, dont 86 ont été passés à Paris, 80 à Lyon, 42 à Caen, 35 à Douai, 34 à Grenoble, 5 à Aix, 5 à Bordeaux, 2 à Rennes et 4 à Toulouse.

» Sur les 290 examens, 220 ont été subis avec succès. Ils se répartissent de la manière suivante :

» 164 examens de première ou de deuxième année, 46 de licence et 40 de doctorat.

» D'un autre côté, les élèves des Facultés nationales de l'État se sont présentés à 7,866 examens, dont 6,383 ont été passés avec succès. Ces 6,383 se décomposent ainsi :

» 2,553 examens de première ou de deuxième année, 3,226 examens de licence et 604 examens de doctorat.

» Les Facultés de l'État ont distribué soit à leurs élèves, soit aux élèves des Facultés catholiques, 4,050 diplômes de licencié et 174 diplômes de docteur. 8 diplômes de licencié seulement ont été attribués aux élèves des cinq Facultés catholiques, tandis que les élèves des 12 Facultés de l'État ont obtenu 4,042 diplômes de licencié et tous les diplômes de docteur, au nombre de 174.

» De plus, les Facultés catholiques ont présenté 8 de leurs élèves pour le brevet de capacité. 6 ont été reçus, savoir : 4 pour Angers, 2 pour Lille et 3 pour Lyon. Les Facultés de l'État ont eu à examiner 122 de leurs élèves pour le même brevet ; 99 ont été admis.

» Ajoutons en terminant que les élèves des cinq Facultés catholiques ne se sont pas présentés devant les Facultés de l'État de Nancy, Dijon et Poitiers. Angers, qui a envoyé ses élèves à Paris, Caen et Aix, n'en a envoyé aucun à Poitiers, qui se trouve cependant plus rapproché du chef-lieu de Maine-et-Loire. »

DIEU, PATRIE ET FAMILLE.

Où allons-nous ?

D'où viennent toutes nos erreurs ?

Quelle est la cause du trouble des esprits et des consciences ?

Pourquoi la famille n'est-elle plus respectée ; pourquoi le mot de « Patrie ! » n'a-t-il plus le pouvoir de faire relever la tête avec orgueil et d'inspirer les plus nobles et les plus saints dévouements ; pourquoi voyons-nous tant de jeunes hommes indifférents à tout, hors aux satisfactions de désirs inavouables, prêts à ne reculer devant aucune barrière morale, féroces jusqu'au crime, lâches jusqu'aux dernières limites de la faiblesse ?

Ah ! c'est facile à dire, et nous n'aurons pas besoin de nous évertuer à rechercher les causes d'un mal aujourd'hui dans tout son épanouissement funeste et écœurant.

— « Instruisez les masses ; faites pénétrer l'instruction dans toutes les couches sociales, et la cour d'assises n'aura plus

toujours un reposoir. Maintenant la croix était abattue, et les féroces refrains de 93 retentissaient aux lieux où les Bretons en prière avaient si souvent confondu leurs voix dans de religieux cantiques.

Le matin même, dans la cour de Rosven, le prêtre avait béni les fidèles et le manoir et les terres d'alentour.

Quelques coups de fusil tirés par l'ordre d'Ermel annoncèrent aux paysans placés en observation sur la lisière de la forêt que l'auguste sacrifice commençait.

Sur le perron se tenait la famille de La Fauge-rais, hommes, femmes et enfants, tous, sans exception le bonhomme Jean-François, qui avait voulu y être roulé dans son fauteuil.

A droite des maîtres, et au bas de l'escalier, se trouvaient les gens de la maison et des métairies. Pierre Gavésio, Alain le sergent, Malo, guéri de sa blessure, et Jean du Gavre figuraient au premier rang. A gauche, contre l'aile du manoir recouverte de chaume, on voyait Morvan-Béquille et les quinze marins du *Passé-Partout*, à qui le costume de campagnards et l'équipement de corsaires donnaient l'aspect le plus étrange. Le long de la douve et des palissades, les jeunes gens en état de porter les armes formaient des groupes armés de fusils, de fourches et de faux ; plus loin, dans l'avenue qui mène à Saint-Ermel, tout le reste des habitants du

» de coupables à envoyer au-delà des mers » et l'échafaud ne se dressera plus sur nos » places publiques ! »

Voilà ce qu'on a crié par toutes les voix de la presse ; voilà ce qu'on énonce en phrases de rhétoricien sur les estrades des distributions de prix ; voilà ce que les conférenciers de haute école exposent un peu partout.

— « Faites des savants ! »

Ah ! nous le demandons aussi et plus ardemment que les autres, mais nous ne voulons pas de ces demi-savants qui tranchent les questions dont ils ne savent pas le premier mot ; mais nous ne voulons pas des savants sans morale ; mais nous ne voulons pas une instruction populaire comme celle que vous rêvez et que vous essayez de propager par tous les moyens.

Des hommes d'érudition, nous n'en manquons pas, et pour réfuter l'argument de la philosophie moderne et positive, il nous suffira de dire que des jeunes gens instruits n'ont été récemment que de grands criminels. — Pourquoi ?

Ce ne sont pas ceux qui savent lire et écrire qui ont le plus de droiture dans le jugement et d'honnêteté dans le cœur.

La lecture peut être aussi pernicieuse qu'utile.

« Au point de vue politique comme au point de vue religieux, l'instruction est nécessaire ; mais sa bonne direction est davantage, a dit un illustre prélat (1). Les mœurs s'adoucissent avec de bons exemples, et les bons exemples sont puisés dans les bonnes lectures. »

Si les mœurs sont plus que faciles ; si le goût littéraire se déprave ; si nous voyons les feuilles publiques semées de faits monstrueux ; si les plus grossiers insulteurs des choses saintes sont acclamés au lieu d'être conspués, à qui et à quoi le devons-nous ?

A cette presse malsaine, à ces livres odieux qui pénètrent partout, dont les catalogues sont encartés dans certaines publications périodiques et qui sont, tout simplement, des œuvres de haine, d'impiété et de mauvais foi.

En ce moment même, nous avons sous les yeux le spécimen infâme d'un livre qu'on annonce devoir être publié « en une splendide édition sur papier vélin glacé et illustré d'environ 600 gravures, chefs-d'œuvre de l'art moderne. » Ce livre, intitulé : « Les Monstres dans l'humanité, crimes des papes, des rois, des reines et des empereurs », est publié sous cette rubrique : « Ouvrage anticlérical, réplique aux détracteurs des lois sur l'enseignement contre les Jésuites, les Maristes, les Congréganistes et autres curistes. » — Ce prospectus immonde, nous l'avons trouvé dans un journal destiné aux jeunes enfants !

Où allons-nous ? dirai-je encore. Il est temps enfin d'opposer une digue à ce débordement d'impudeurs et de combattre l'ennemi qui pénètre de la sorte jusqu'au foyer domestique.

C'est ce que se proposent de faire un groupe d'écrivains de province en fondant une association littéraire dans le but d'exci-

(1) Discours de M^r Donnet, cardinal archevêque de Bordeaux, à Saint-Emilion, le 24 septembre 1876.

bourg, dans une attitude recueillie, assistait à la messe, dite par le recteur.

Le *Domine salvum fac Regem* fut chanté avec enthousiasme par la multitude qui se savait menacée d'une attaque des républicains. Ce n'était pas sans quelques difficultés que le pasteur avait consenti à entonner ce chant religieux ; mais, cédant aux vœux de tous ses paroissiens, il venait ainsi de légitimer la résistance.

Le prône consista en conseils donnés par le prêtre à ses fidèles.

— Ministre de paix, disait-il, sa voix ne devait pas prêcher la guerre ; longtemps il avait essayé de calmer les esprits ; — mais, ajouta-t-il, non sans recommander d'éviter toute violence inutile, l'heure était venue sans doute où Dieu permettait qu'on eût recours à la voie des armes. Il s'inclinait devant les décrets de la Providence.

Les paroles modérées du pasteur persécuté, dépouillé de son bien et proscrit, touchèrent les corsaires eux-mêmes.

Quand la bénédiction eut été donnée pour la seconde fois, le recteur se retira ; une nouvelle cérémonie eut lieu ; on allait distribuer des signes de ralliement. Une corbeille de cocardes blanches faites par les femmes du manoir fut apportée, Ermel prononça un discours bref mais énergique, auquel il fut répondu par les cris de : *Vive le Roi !* (A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

ter l'émulation pour la production d'œuvres morales et d'un goût délicat.

Il nous faut l'antidote par le journal honnête et par le livre chaste.

En ces temps de trouble où toutes les notions du beau, du grand et du bon semblent disparaître, nous entendons dire que le péril est immense, mais nous voyons que très-peu de personnes se lèvent pour conjurer le mal.

Notre abstention serait une preuve de pusillanimité lorsque nous pouvons tous, moyennant une modique cotisation annuelle de 12 francs, faire partie de la ligue qui se forme pour la défense de la famille menacée dans ses plus chers intérêts. L'*Académie littéraire*, dont le siège est à Lyon, admet un nombre illimité de membres honoraires et de correspondants, auxquels elle servira, le 1^{er} et le 15 de chaque mois, le journal *La Province* (1), organe des concours ouverts pour la publication des romans, nouvelles et poèmes présentés au jugement d'un comité spécial.

Les statuts de la Société viennent d'être mis en discussion et sont arrêtés.

Nous appelons donc à notre aide tous ceux qui veulent arborer avec nous cette devise : « Dieu, Patrie et Famille ! » en les priant d'adresser dès à présent leurs adhésions aux organisateurs de l'œuvre entreprise.

BIREMONT DE LAQUEILLE.

(1) 5, rue Bonnefoy, à Lyon ; M. Lucien Duc, rédacteur en chef.

Chronique militaire.

Toujours des changements d'uniformes ; il semble que chaque ministre veuille habiller l'armée à sa façon.

En même temps qu'on vient de mettre à l'essai dans le 121^e régiment de ligne le nouveau costume d'infanterie, on expérimente au 8^e dragons le nouveau dolman proposé pour la cavalerie de ligne et de réserve. Ce vêtement est semblable à celui de l'artillerie, sauf les tresses, le col et les parements qui sont de couleur jaune.

D'un autre côté, nous savons que des casques vont être donnés à l'artillerie. Déjà la 1^{re} batterie du 29^e régiment a reçu de ces nouveaux casques, qui sont à double visière, surmontés d'attaches en cuivre, munis de ventilateurs, et permettent, au besoin, d'adapter un plumet.

Ce casque est en liège, recouvert de drap bleu ; les agréments sont en cuir et non plus en drap garance.

Certains escadrons de chasseurs ont déjà reçu des coiffures analogues dans lesquelles, seulement, le drap est bleu clair, comme le dolman.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOLONTARIAT D'UN AN.

Par décision de M. le ministre de la guerre du 13 octobre 1879, les candidats au volontariat, ayant obtenu le minimum de quarante-cinq points, sont admis à contracter l'engagement conditionnel d'un an.

Pour l'arrondissement de Saumur, ont obtenu ce nombre de points :

Renaut, Emile, des Rosiers.
Raveneau, Paul, de Doué.
Huau, Jacques, de Saint-Clément.
Beranger, Maurice, de Saint-Lambert.
Godet, Paul, de Saumur.
Vilain, Henri, de Varrains.
Chaussepied, Jean, de Saumur.
Gaucher, René, des Rosiers.
Robin, Baptiste, de Varrains.
Oudry, Benjamin, d'Antoigné.

Les candidats admis avec la note *très-bien*, c'est-à-dire ayant obtenu de 54 à 60 points, peuvent, s'ils sont hors d'état de verser la prestation exigée des engagés d'un an, formuler une demande d'exemption de ce versement. Cette demande doit être immédiatement adressée au préfet.

Le tirage au sort, prescrit pour déterminer l'ordre dans lequel les engagés conditionnels seront convoqués pour choisir le corps où ils désirent servir, a lieu publiquement à la préfecture, aujourd'hui jeudi 16 octobre, à une heure.

Le capitaine Voyer, le promoteur des concerts populaires, se propose de donner 60

concerts en France. Dans son itinéraire il n'a pas oublié Saumur, et nous apprenons que sa soirée est fixée au samedi 15 novembre prochain.

M. le capitaine Voyer a toujours pour habitude de donner une notable partie de sa recette aux pauvres; ceux de Saumur sont assurés de cette même générosité.

L'inscription des candidats au Baccalauréat ès-sciences et au Baccalauréat ès-lettres, pour la session d'octobre-novembre, sera reçue au secrétariat des deux Facultés de Poitiers à partir du lundi 13 octobre jusqu'au mardi 28 octobre.

Les pièces à produire au moment de l'inscription sont :

- 1° L'acte de naissance;
- 2° Une demande rédigée conformément au programme;
- 3° Le diplôme ou le certificat de bachelier ès-lettres pour les candidats aux sciences qui sont pourvus de ce grade.

Les candidats à la 2^e partie de Baccalauréat ès-lettres devront faire parvenir au secrétariat leur dossier de la 1^{re} partie.

Enseignement secondaire spécial.

Les registres destinés à l'inscription des candidats au Diplôme d'étude et au Brevet de capacité de l'enseignement secondaire spécial seront ouverts au secrétariat de la Faculté des sciences, à partir du lundi 13 octobre.

La date des examens sera fixée ultérieurement.

Des pétitions circulent en ce moment dans presque toutes les villes de France pour demander l'abolition des timbres de quittance.

M. LE MAIRE S'AMUSE.

Mardi dernier, écrit-on de Brissac au Journal de Maine-et-Loire, un détachement du 2^e régiment d'artillerie pontonniers, en garnison à Angers, composé de 300 hommes et 50 chevaux, prenait gaiement la route de Poitiers pour se rendre dans cette ville.

La première étape était Brissac. Mais cette petite ville n'a jamais été organisée pour y recevoir garnison et n'a pas même de corps-de-garde.

L'officier qui commandait ce détachement s'adressa à M. Gelineau, maire de la localité, pour savoir où loger ses soldats. M. le maire, au lieu de placer les pontonniers de passage dans sa ville, chez chaque habitant capable d'en héberger un ou plusieurs, et voulant s'amuser sans doute, fit conduire le détachement de pontonniers à la cure.

M. le curé étant absent, la domestique se récrie et veut attendre les ordres de son maître. M. le maire menace de faire ouvrir toutes les portes des servitudes par le serrurier.

La pauvre domestique effrayée laisse entrer le détachement, et chacun s'installe dans le modeste presbytère.

Enfin, M. le curé arrive; jugez de sa surprise en voyant si joyeuse et si nombreuse compagnie. Mais, prenant la chose en bon patriote, il s'empresse de visiter ses hôtes et de causer familièrement avec eux. Jamais amphytrion ne fut d'une affabilité plus parfaite avec des hôtes imposés d'une aussi étrange façon.

Le détachement de pontonniers resta au presbytère un jour et une nuit.

M. le maire, enchanté du bon tour qu'il croyait avoir joué à M. le curé, se promenait dans les rues de Brissac en se frottant les mains et en disant: « Je l'ai furieusement embêté, le curé! »

N'en déplaise à M. le maire, nous croyons savoir qu'officiers et soldats pensaient que jamais homme ne fut plus mauvais plaisant que M. Gelineau, et jamais amphytrion plus aimable que M. le curé de Brissac.

Nous pensons, dit l'Union de l'Ouest, que M. le préfet de Maine-et-Loire, si sévère pour les maires et les gardes-champêtres qui lui déplaisent, ne manquera pas de rappeler à M. Gelineau que le logement des troupes de passage est une corvée qui doit peser également sur tous les citoyens de la commune. Ainsi le veut la loi, interprète du principe d'égalité qui est le fondement de notre droit public: liberté, ÉGALITÉ... M. le maire de Brissac n'a pas le droit de molester son curé plus qu'aucun autre de ses administrés. Il a manqué à la loi et aux convenances: l'équitable et impartial préfet de Maine-et-Loire ne peut moins faire que de

lui enlever pour quelque temps les fonctions dont il abuse.

ANGERS.

Mardi soir, le bruit courait en ville qu'un individu s'était introduit chez M^{me} de B..., propriétaire, route des Ponts-de-Cé, pendant son absence. Le voleur allait s'en donner à cœur-joie quand la porte s'ouvrit et montra au filou surpris la maîtresse de la maison. Ne sachant comment se tirer d'affaire, notre homme avisa un placard ouvert et se fourra dedans. M^{me} de B... eut la présence d'esprit de tourner à double tour la clef restée dans la serrure et d'appeler au secours. Le voleur fut pris comme un oiseau dans son nid et fut amené chez le commissaire où il aura à répondre de son audace.

— Décidément, les vols sont à l'ordre du jour.

On parle aussi d'un vol plus audacieux qui aurait été commis, dans la nuit, la semaine dernière. Des voleurs se seraient introduits chez M. de L..., propriétaire, sur le boulevard de la Mairie, à Angers.

La gardienne habituelle de cette maison, pendant l'absence des maîtres, était allée, ce soir-là, paraît-il, coucher chez un voisin. Les voleurs restèrent maîtres de la place et ils en profitèrent. Après avoir visité tous les appartements et brisé toutes les serrures des meubles, n'ayant trouvé ni bijoux ni argent, ils quittèrent cette maison les mains vides, car on ne constate, nous dit-on, la disparition d'aucun objet.

La justice informe. Il est à désirer qu'elle ait la main plus heureuse que pour l'assassin de la Baumette, qu'on serait tenté de confondre avec le braconnier de Meudon.

(Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS.

Une élection de deux conseillers municipaux a eu lieu, dimanche dernier, à Tours. Sur 10,746 électeurs inscrits, il y a eu 5,842 abstentions.

Deux listes étaient en présence, l'une patronnée par M. Rivière, le député radical d'Indre-et-Loire; l'autre par M. Belle, le maire de Tours, qui est un républicain modéré.

Ce sont les protégés de M. Rivière qui l'ont emporté à une énorme majorité. M. Thibou 3,020 voix et M. Rocher 2,934, contre M. Chevrel 1,726 et M. Berné 1,619.

NIORT.

Jeudi dernier, le jeune Alfred Cahour, âgé de douze ans, ferblantier chez M. Painteau, travaillait dans une maison en construction de la rue Saint-Gelais, à Niort. L'heure de son repas étant venue, il s'était assis pour manger sur une croisée du second étage donnant sur la rue.

Un violent coup de vent lui fit perdre l'équilibre, et le malheureux tomba sur le pavé. Lorsqu'on le releva on constata qu'il avait les reins brisés et le crâne ouvert. M. le docteur Pilet, après lui avoir donné les premiers soins, le fit conduire à l'hospice.

CONSEILS ET RECETTES.

Brûlures causées par le phosphore. — Vous avez lu ce déplorable accident où, à la suite d'une brûlure provenant de la chute d'une parcelle de phosphore enflammée sur sa main, un ancien proviseur a succombé, sans que l'amputation opérée ait pu empêcher l'envahissement du mal.

Un pareil fait prouve que les personnes obligées de manipuler le phosphore ne sont pas les seules exposées aux dangers que présente cet agent corrosif.

Qui ne fait, aujourd'hui, usage des allumettes chimiques? — Pour tout le monde, dès lors, il est important de savoir comment il faut traiter, — à l'instant même, — les brûlures par le phosphore.

Le plus souvent, les plaies en résultant sont guéries, si l'on a soin de les baigner et de les laver assez longuement dans de l'eau ordinaire rendue légèrement alcaline par addition de magnésie; — à défaut de magnésie, on peut la remplacer par du blanc d'Espagne, de la craie, — ou même par de la cendre de bois prise au foyer.

Quand la brûlure est étendue et d'une certaine gravité, il est indispensable de plonger la partie atteinte dans de l'eau où l'on a versé un vingtième d'eau de Javel et mis en suspension un peu de magnésie.

— Dans cinq minutes, toute souffrance a disparu.

Moyen simple de préserver les choux de l'attaque des chenilles et des vers. — On sait que le chou est un excellent fourrage pour le bétail d'engrais et pour les vaches laitières; mais il a un ennemi acharné dans les chenilles et les vers qui le dévorent. Pour éloigner ces voraces parasites, il suffit de placer des branches de genêt vert dans les plans de choux. Un rameau de genêt met à l'abri trois mètres carrés de plantations environ.

Faits divers.

Une triste fin. — Nous avons raconté qu'un gardien de la paix de faction la semaine dernière à la porte des bureaux de la sûreté, qui de l'Horloge, à Paris, avait vu surgir près de lui un sous-officier qui lui jeta ces mots rapidement: « Je suis du 7^e dragons! » puis avait disparu du côté du Pont-Neuf pour se précipiter dans la Seine.

C'est quelques jours après seulement qu'un pêcheur, en jetant son épervier, ramena sur la berge le cadavre. Le corps était jusque-là resté accroché à la chaîne de l'ancre du bateau le Frigorifique; les mailles de l'épervier rencontrant l'un des éperons du noyé avaient ainsi dégagé le cadavre.

Après les formalités d'usage, le corps a été transporté à la Morgue.

Un fourgon des pompes funèbres est venu attendre le cadavre et l'a transporté à la gare de l'Ouest, d'où il a été dirigé sur une des localités de la Normandie. C'est là que doit avoir lieu l'inhumation du jeune sous-officier, qui appartient à une famille aisée du Calvados.

X... entre chez un mercier et demande quelques sous de ficelle.

— Non, dit-il, après avoir examiné les paquets qu'on lui présentait, elle est trop mince. Puis il ajoute d'un ton lugubre: « C'est pour me pendre. »

— J'en ai de plus grosse, réplique vivement le marchand.

BOURSE DE PARIS

DU 15 OCTOBRE 1879.

Rente 3 0/0	83
Rente 3 0/0 amortissable	85
Rente 4 1/2	113
Rente 5 0/0	117 85

Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHAVANNES.

LUNDI 20 octobre 1879,

Rentrée de M. BOULANGER, 1^{er} comique

GRAND SUCCÈS ACTUEL DU THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

Les 30 millions de Gladiator

Pièce nouvelle en 4 actes, par Labiche et Gille.

Le spectacle commencera par PAR DROIT DE CONQUÊTE

Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. Legouvé, de l'Académie Française.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

SOCIÉTÉ ANONYME du

DOMAINE DE VAUDEPART

Capital social: 1,200,000 francs.

Manufacture de Blancs Minéraux

Emission

DE

3,000 BONS

INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Remboursables à 400 francs en 20 ans

RAPPORTANT 6 FRANCS D'INTÉRÊT

Payables le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet.

PRIX D'EMISSION: 92 fr. 50.

En souscrivant..... 20 »

A la répartition..... 20 »

Le 30 novembre 1879..... 20 »

Le 31 décembre 1879..... 32 50

Net à verser..... 92 50

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 90 fr. net, soit environ 7 0/0, compris la prime de remboursement.

LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE DE VAUDEPART (canton de TROYES, Aube) est propriétaire de 700 hectares de terres labourées et plantées, d'un seul tenant.

L'union des deux exploitations offre une grande économie qui assure le succès de l'entreprise.

La souscription sera ouverte

le 22 Octobre et close le 28 Octobre 1879

A PARIS: A la CAISSE CENTRALE DES ACTIONNAIRES, rue de Richelieu, 97;

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 18, rue de Choiseul.

EN PROVINCE: Chez les BANQUIERS et CHANGEURS.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

12^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro:

Bulletin politique. — Bulletin financier. Revue de toutes

les valeurs de la Bourse. Re-

ettes de chemins de fer. Cor-

respondances étrangères. Cou-

pons échus, appels de fonds.

Cours des valeurs en hausse et

en baisse. Revue des Char-

bonnages. Bulletin agricole.

Liste des tirages. Vérification des numéros sortis. Ré-

ponse aux abonnés par journal. Renseignements

financiers.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume de 500 pages in-8^o.

Ouvrage le plus complet qui existe, contenant

l'histoire de toutes les valeurs.

ABONNEMENT D'ESSAI

Pour mettre tout le public à même de faire la comparaison

avec les autres journaux financiers.

9 Francs la 1^{re} Année

2 Avec droit à la prime gratuite.

PARIS, 7, rue Lafayette, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; CONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Propriété exclusive : LE DACIER, gant tyrol, nuances naturelles et façon castor, qualité garantie.

Propriété exclusive : LE TOSCANI, gant peau chevrette glacé, qualité garantie.

GRANDS MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53, SAUMUR

MERCERIE, MODES, FOURRURES, JUPONS

Articles spéciaux pour Mariages

COMPTOIR DE SOIERIES NOIRES et ÉTOFFES pour DEUIL

Grand choix de Velours pékins et frappés, noirs et couleurs, Satins, Cachemire et autres ETOFFES NOUVELLES pour Garnitures, Corsages et Jaquettes, etc., etc.

SAMEDI 18 OCTOBRE et jours suivants

EXPOSITION GÉNÉRALE ET MISE EN VENTE

DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Affaires remarquables à tous les comptoirs.

DÉPOT DE FOURRURES

NOTA. — Par suite de traités passés avec les principales maisons de parfumerie, toutes les premières marques seront vendues, aux MAGASINS DE LA GLANEUSE, au prix REEL de fabrique.

28, rue de la Tonnelle, 28 SAUMUR



AVIS AUX DAMES

LES MAGASINS DU PRINTEMPS

préparent avec la plus grande activité l'ouverture de la SAISON D'HIVER, qui aura lieu

LUNDI 20 OCTOBRE

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 13, où existe un débit de vin et café, occupée par les époux Bloudeau-Quelin.

Commune de Saint-Lambert-des-Levés.

2^o Un hectare 11 ares de terre, au Champ-Quinçay, affermés à M. Beaufils-Verrye.

Commune d'Allonnes.

3^o Vingt ares de pré, dans les Montais, affermés à Chassier-Besnard.

Facilités de paiement. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

DE

MARCHANDISES NEUVES

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le samedi 18 octobre 1879, à une heure de relevée, et samedis suivants, s'il y a lieu, à la même heure.

A Saumur, sur la place de la Billaige.

Draperie, rouennerie, blanc, mouchoirs et cotons de Cholet, coutils, grisettes, velours, flanelles, tartans, nouveautés, etc.

Au comptant, plus 10 p. 0/0. Le commissaire-priseur, THUBÉ. (548)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, à M^e Le Ray, rue du Marché-Noir, 12.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,

AVEC CAVES ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.

S'adresser dans ladite maison.

M^e GUIBERT, notaire à Oiron, demande un principal clerc.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52

Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.

NOTA. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DE CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 18 octobre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à la vente aux enchères de quatorze chevaux réformés, provenant de l'École de cavalerie, savoir :

- CHEVAUX DE MANÈGE.
- 1^o Mon-Ami-Pierrot, pur sang;
- 2^o Superbe, id.
- 3^o Alghem, cheval de Tarbes;
- 4^o Akettoum, id.

- CHEVAUX DE CARRIÈRE.
- 1^o Prime-Rose, pur sang;
- 2^o Marthe, id.
- 3^o Albon,
- 4^o Dante,
- 5^o Brème,
- 6^o Bravoure,
- 7^o Saxon,
- 8^o Bayard,
- 9^o Eva,
- 10^o Cimbre.

Prix payables comptant, plus 5 0/0 pour les frais. Le Receveur des Domaines, L. PAUSTRE. (538)

A LOUER PRÉSENTMENT.
Ou pour la Saint-Jean prochain, PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER GRANDE ET BELLE CAVES
Hors d'inondation.
Rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 1.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

NOUVEAUTÉS
M. GABORIT demande un apprenti.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres. Saumur, imprimerie P. GODET.